

RECOMMANDATION UIT-R BT.798-1

**RADIODIFFUSION TÉLÉVISUELLE NUMÉRIQUE DE TERRE
DANS LES BANDES D'ONDES MÉTRIQUES ET DÉCIMÉTRIQUES***

(Question UIT-R 121/11)

(1992-1994)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) que la Question UIT-R 121/11 concerne la radiodiffusion de Terre de signaux numériques de TVHD;
- b) qu'il se peut que certains pays introduisent la radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre (qui inclut la TVHD) dans les bandes d'ondes métriques et décimétriques;
- c) qu'à l'heure actuelle les bandes d'ondes métriques et décimétriques sont exploitées pour la radiodiffusion télévisuelle analogique (Recommandation UIT-R BT.470) et sont très encombrées dans certains pays;
- d) qu'il y aura donc sans doute partage dans les bandes d'ondes métriques et décimétriques entre la radiodiffusion télévisuelle analogique et la radiodiffusion télévisuelle numérique,

recommande

1. que, dans les bandes d'ondes métriques et décimétriques la radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre tienne dans les canaux (de 6, 7 et 8 MHz) prévus pour l'émission de télévision analogique;
2. que l'on veille à ce que la radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre ne provoque pas de brouillages subjectivement plus sévères que ceux qui sont jugés acceptables pour les services actuels de radiodiffusion en bandes d'ondes métriques et décimétriques;
3. que la radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre résiste assez bien aux brouillages pour pouvoir coexister avec les services actuels de radiodiffusion dans les bandes d'ondes métriques et décimétriques.

* La radiodiffusion télévisuelle en bandes d'ondes métriques et décimétriques utilise les Bandes I à V.